LE MOT DE GASPARD

Tartuferie

Depuis des lustres, il est largement établi que le traitement de fond de l'asthme repose sur la recherche minutieuse de la posologie minimale efficace quand un corticoïde inhalé est justifié. Pour la crise d'asthme, il s'agit de prendre sans tarder un bronchodilatateur bêta-2 stimulant d'action brève (lire dans ce numéro pages 901-902).

La firme AstraZeneca a obtenu une variation de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour un nouveau mode d'administration de sa spécialité associant *budésonide* + *formotérol* (Symbicort°). Il s'agit d'en prendre en plus au coup par coup, à volonté. Cela revient à utiliser en traitement des crises, un corticoïde + un bêta-2 stimulant de longue durée d'action. Cette nouveauté surexpose les patients aux effets indésirables des médicaments, sans gain tangible d'efficacité. Elle va totalement à l'encontre de la patiente pédagogie qui vise à rendre les patients capables de gérer au mieux leur asthme.

Comment se fait-il qu'une telle régression thérapeutique ait été acceptée ?

Une demande de variation d'AMM a, logiquement, d'abord été refusée en 2004. Et encore aujourd'hui, le chapitre "indications" du RCP ne mentionne pas le traitement de la crise. Mais fin 2006, les agences du médicament ont cédé à la firme et ont accepté cette mention au chapitre "posologie".

Ce compromis hypocrite suffit à la firme pour lancer sa campagne de publicité (lire en page III de couverture). Les dégâts sanitaires seront recensés après coup via le "plan de gestion des risques", s'il est mené sérieusement.

Comme d'habitude, les premières victimes de cette tartuferie seront les patients et les soignants. Les pouvoirs publics européens se sont une fois de plus décrédibilisés en faisant passer les intérêts d'une firme pharmaceutique avant la santé.

COTATION PRESCRIRE

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.

BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.

INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.

APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.

ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.

N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.

LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.

PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Médicaments avec publicité grand public

Notre appréciation globale (symbolisée par un feu tricolore) porte sur les garanties de sécurité qu'offre la spécialité dans le cadre de la promotion directe auprès du grand public pour susciter des achats.

D'ACCORD : la spécialité a une balance bénéfices-risques bien connue et nettement favorable. Son utilisation en automédication est acceptable.

PRUDENCE : la spécialité peut être utilisée en automédication, mais avec certaines précautions.

PAS D'ACCORD : la balance bénéfices-risques de la spécialité est défavorable dans le cadre de l'automédication.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire dans ce numéro page 904.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.

Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.

Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.

Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.

Rétention d'information.

Téléchargé sur prescrire.org le 08/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement